

Utilisation des pesticides

Application par fumigation

ÉTIQUETTE PHOSTOXIN[®] COMPRIMÉS

The logo for Sofad, consisting of the word "sofad" in a white, lowercase, sans-serif font, centered within a solid red square.

sofad



PHOSTOXIN® TABLETS
FOR CONTROL OF INSECTS IN STORED GRAIN,
PROCESSED FOODS, FEEDS AND NON-FOOD COMMODITIES, INCLUDING TOBACCO

RESTRICTED USE PESTICIDE



Manufacturer:
DEGESCH America, Inc.
153 Triangle Drive
P. O. Box 116
Weyers Cave, Virginia 24486 USA
EPA Est. No. 40285-VA-01
Tel: 540-234-9281/1-800-330-2525
Fax: 540-234-8225
Internet: www.degeschamerica.com
E-mail: degensch@degenschamerica.com

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
GUARANTEE: ALUMINUM PHOSPHIDE 55%
READ THE ENTIRE LABEL AND
APPLICATOR'S MANUAL BEFORE USING
REGISTRATION NO. 15736 PEST CONTROL PRODUCTS ACT
Can. Pat. No. 684,779
Net Contents: 500 tablets • Net Weight: 1500g

Canadian Agent:
Gardex Chemicals, Ltd.
7 Meridian Road
Etobicoke, Ontario
Canada M9W 4Z6
Telephone: 416-675-1638
Fax: 416-798-1647



PHOSTOXIN® COMPRIMÉS
POUR LA SUPPRESSION DES INSECTES DANS LE GRAIN ENTREPOSÉ,
LES ALIMENTS TRANSFORMÉS, LES ALIMENTS POUR ANIMAUX
ET LES DENRÉES NON ALIMENTAIRES, Y COMPRIS LE TABAC

PESTICIDE – USAGE RESTREINT



Fabricant :
DEGESCH AMERICA, INC.
153 TRIANGLE DRIVE
P. O. BOX 116
WEYERS CAVE, VA 24486 USA
EPA EST. 40285-VA-01
TÉLÉPHONE : 540-234-9281/800-330-2525
TÉLÉCOPIE : 540-234-8225
Internet : www.degeschamerica.com
Courriel : degensch@degenschamerica.com
Formulaire 11960

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
GARANTIE : 55 % de phosphure d'aluminium
AVANT TOUTE UTILISATION DU PRODUIT, LIRE CE MANUEL DE L'OPÉRATEUR
ET L'ÉTIQUETTE QUI L'ACCOMPAGNE.
N° D'ENREGISTREMENT : 15736
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
BREVET CAN. 684 779
CONTENU NET : 500 Comprimés
POIDS NET : 1 500g

Agent canadien :
GARDEX CHEMICALS LTÉE
7 MERIDIAN ROAD
ETOBICOKE (ONTARIO)
CANADA M9W 4Z6
TÉLÉPHONE : 416-675-1638
TÉLÉCOPIE : 416-798-1647

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Nature de la restriction: La vente au détail de ce produit et son utilisation n'est permise que dans deux cas : un opérateur détenant un permis provincial et un employé formé. L'utilisation possible des produits est décrite dans le cours de certification ou dans le présent *Manuel de l'opérateur*. Ledit employé doit travailler sous la supervision directe de l'opérateur certifié et en sa présence constante. Consulter les autorités locales de réglementation en matière de pesticides pour savoir quels permis sont nécessaires.

Pour éviter toute exposition accidentelle, ce produit doit être entreposé loin des habitations, des habitats pour animaux et des aires normales de travail.

Usage restreint: Traitement des espaces, ainsi que des espèces nuisibles qui infestent les grains suivants : orge, cacao, café, maïs, graines de coton, dattes, pois secs, lentilles, millet, noix dans leur coquille, avoine, arachides, maïs soufflé, riz, seigle, sorgho, soya, graines de tournesol, triticale, blé, tous les aliments transformés et les aliments pour animaux. Phostoxin® peut aussi être utilisé pour fumiger les denrées ensachées, emballées ou traitées : céréales, herbe, sorgho ou petites de graines légumes à planter. Pour obtenir de bons résultats, il est essentiel que la distribution à travers les denrées soit uniforme. Précautions détaillées, recommandations et mode d'emploi : consulter le manuel de l'opérateur.

Temps d'exposition nécessaire:

moins de 5 °C (40 °F)	Ne pas fumiger*
5 – 12 °C	10 jours sont requis
13 – 15 °C	5 jours sont requis
16 – 20 °C	4 jours sont requis
au dessus de 20 °C	pas moins de 3 jours

Pour garantir que les LMR ne dépassent pas le seuil de PH_3 toléré, les denrées doivent être aérées pendant au moins 48 heures avant toute vente au consommateur final. Pour le tabac, l'aération des foudres ne doit pas être inférieure à trois jours. Pour tous les autres types d'entreposage, deux jours.

La phosphine peut être dangereuse pour les nids d'oiseaux sur/à proximité des entrepôts. Avant de fumiger, inspecter le bâtiment pour s'assurer qu'il n'y ait pas de nids d'oiseaux.

Ne **PAS** utiliser ce produit pour les fumigations sous vide.

La phosphine corrode certains métaux, surtout si la concentration est forte et si l'humidité est élevée. Dans ces conditions, nous recommandons la protection ou l'enlèvement temporaire du matériel sensible, des fils ou des métaux précieux.

L'utilisation de ce produit est restreinte à cause de la forte toxicité du phosphure d'hydrogène (phosphine, PH_3) en cas d'inhalation. Ce produit est livré avec une étiquette et un manuel de l'opérateur approuvés. LIRE ATTENTIVEMENT L'INTÉGRALITÉ DES TEXTES. Toutes les sections de l'étiquette sont d'importance égale. Elles permettent une utilisation efficace et sécuritaire du produit. Contacter le fabricant pour toute question ou clarification nécessaire sur l'étiquette ou sur le manuel de l'opérateur.

PRÉCAUTIONS. Dégage des vapeurs très nocives. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas avaler les pastilles ni leur poussière. Tenir les granulés et la poussière loin des yeux, de la peau et des vêtements. Ne pas manger/boire/fumer lorsque l'on manipule Phostoxin®. L'exposition à l'air humide/liquide libre de la phosphine (hydrogène phosphoré gazeux), un gaz inflammable et toxique. Inflammation spontanée possible au contact de liquides tels que l'eau, les acides ou d'autres produits chimiques. Porter des gants secs en coton (ou autre matériau imperméable) pour manipuler les produits Phostoxin®.

Porter un appareil de protection respiratoire approprié pendant toutes les opérations suivantes : application du fumigant à partir de l'intérieur d'une structure, initiation de l'aération, phase post-aération et de tests pré-retour, nettoyage d'un déversement ou réparation d'une fuite. Avant de permettre le retour des employés qui ne portent pas d'équipement de protection, il faut aérer les zones fumigées pour que la concentration de PH₃ redescende à 0,3 ppm.

Lorsque la concentration de PH₃ se situe entre 0,3 et 15 ppm, il faut porter au minimum SOT un masque complet purificateur d'air, équipé d'une boîte filtrante en mentonnière et homologué pour la phosphine, SOIT un ARA avec masque intégral. Dans les deux cas, le matériel doit être homologué par le NIOSH ou la MSHA. Si la concentration de PH₃ reste inférieure à 50 ppm, on peut porter un respirateur à aduction d'air homologué par le NIOSH ou la MSHA avec masque intégral et fonctionnant en mode pression positive. Au-delà de cette concentration de PH₃, ou si celle-ci est indéterminée (dans le cas d'un retour nécessaire avant aération complète), ou pour éviter les conditions présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé, il est obligatoire de porter un ARA (appareil respiratoire autonome) homologué par le NIOSH ou la MSHA, équipé d'un masque complet et fonctionnant en mode pression positive.

Raser la barbe ou les favoris longs qui obstruent le port du matériel de protection respiratoire. Un ARA homologué par le NIOSH ou la MSHA doit être disponible s'il est nécessaire de pénétrer dans une zone traitée avant la fin de l'aération ou si la concentration de phosphine est indéterminée. L'appareil doit fonctionner en mode pression positive. Si un distributeur automatique est utilisé pour appliquer Phostoxin® dans les denrées, bien calibrer la machine pour que soit mise la dose appropriée. Pour éviter toute intoxication accidentelle, s'assurer qu'il n'y ait plus de Phostoxin® dans le distributeur automatique une fois les denrées transférées.

ÉLIMINATION: Pour jeter proprement les produits Phostoxin® usés après la fumigation, consulter les instructions relatives à l'élimination qui se trouvent dans le *Manuel de l'opérateur*. Il est interdit de les déverser à ciel ouvert. Ne pas jeter dans les cours d'eau naturels, les terres humides (marécages, tourbières, marais, étangs, etc.) ni dans les réseaux collecteurs d'eaux usées municipaux. En évacuant, ne pas contaminer eaux, aliments, pâture. Le phosphore d'aluminium doit être éliminé d'une manière appropriée pour minimiser les conséquences négatives sur l'environnement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Les pastilles Phostoxin® (ainsi que leur poussière résiduelle) réagissent à l'humidité de l'air, aux acides et à de nombreux autres liquides. Ils libèrent alors un gaz, le phosphore d'hydrogène (phosphine, PH₃). Une légère exposition des voies respiratoires (inhalation) peut entraîner les symptômes suivants : malaise (sensation vague de trouble physiologique), bourdonnement dans les oreilles, fatigue, nausée et pression dans la poitrine. Ces symptômes disparaissent si la personne quitte l'endroit fumigé pour aller à l'air frais. Un empoisonnement moyen se traduit par les symptômes suivants : faiblesse, vomissements, douleurs abdominales, douleur dans la poitrine, diarrhée et dyspnée (respiration difficile). Une intoxication aiguë peut mettre plusieurs heures à se déclarer. Elle peut causer un œdème pulmonaire (accumulation de liquide dans les poumons) et entraîner des étourdissements, une cyanose (coloration bleue ou violacée de la peau), une perte de conscience et la mort.

Si la concentration dépasse un certain seuil, la phosphine affecte le foie, les reins, les poumons, le système nerveux et l'appareil circulatoire. Une inhalation du gaz peut causer un œdème pulmonaire (accumulation de liquide dans les poumons) et une hyperémie (accumulation de sang dans un organe ou un tissu), une petite hémorragie périvasculaire au cerveau et un œdème (accumulation de liquide) au cerveau. Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner les symptômes aux poumons et au cerveau qui ont été détaillés plus haut, mais il est plus fréquent de voir des dommages aux organes des cavités corporelles. Une intoxication à la phosphine peut causer : (1) un œdème pulmonaire; (2) une triple augmentation du sérum glutamico-oxalacétique transaminase (SGOT) dans le foie, de la LDH et de la phosphatase alcaline, une diminution de la prothrombine, une hémorragie et une jaunisse (coloration jaune de la peau); (3) une hématurie rénale (sang dans les urines) et une anurie (urination anormale ou insuffisante). Cette pathologie est caractéristique de l'hypoxie (déficience d'oxygène dans les tissus). L'intoxication peut résulter d'une exposition trop répétée à des concentrations de phosphine supérieures aux normes autorisées sur une période de plusieurs jours ou semaines. Effectuer un traitement symptomatique.

PREMIERS SOINS: Symptômes de surexposition : maux de tête, étourdissement, nausée, difficultés respiratoires, vomissements, diarrhée. En cas de surexposition, consulter un médecin IMMÉDIATEMENT. Emmener la victime chez un docteur, aux soins d'urgence ou dans un centre antipoison. Prendre également ce manuel de l'opérateur. Empoisonnement : Empoisonnement lors d'un contact avec le produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Inhalation de Phostoxin (gaz ou poussière) : Mettre le malade à l'air frais. Le garder au chaud avec une couverture et s'assurer que sa respiration n'est pas gênée. S'il arrête de respirer, pratiquer la respiration artificielle par le bouche-à-bouche – ou toute autre technique de réanimation. Ne rien mettre dans la bouche d'une personne qui a perdu conscience.

Boire ou donner à boire un ou deux verres d'eau et faire vomir en mettant le doigt au fond de la gorge. Si possible, donner du sirop d'ipéacac. Si le Phostoxin® (produit ou poussière) entre en contact avec la peau ou les vêtements : Dans un endroit bien aéré, brosser/secouer les vêtements/chaussures pour faire tomber le pesticide. Aérer les vêtements dans une zone ventilée avant de laver. Ne pas laisser les vêtements contaminés dans un endroit passant ou fermé (voiture, camionnette, chambre d'hôtel, etc.). Bien laver à l'eau et au savon la peau contaminée.

Contact de la poussière des pastilles Phostoxin® avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin.

AVIS À L'ACHETEUR: La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels et matériels que l'utilisation ou de la manipulation du produit peut entraîner et accepte celui-ci à cette condition.